

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 6

Artikel: Où l'on peut-on battre sa femme impunément ?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nomique conventionnel; de même, conventionnellement, on a dû admettre que l'heure de tout un pays serait l'heure de tel point de ce pays. Mais on doit dans la mesure du possible éviter que le système conventionnel s'écarte trop du *temps vrai*.

L'heure dite de l'Europe centrale dérive du système dit des « fuseaux horaires » ou encore « heure par zones ou fuseaux ».

Il repose sur une division de la circonférence de la terre en 24 tranches égales (zones ou fuseaux) correspondant aux 24 heures du jour.

Le globe terrestre étant divisé (comme la sphère géométrique) en 360 degrés de longitude, chaque fuseau comprend quinze degrés de longitude. Pour chaque fuseau l'heure est la même et correspond à celle du milieu mathématique du fuseau. Ainsi, et c'est ce qui constitue la conception grandiose du système, dans l'ensemble de tous les fuseaux les *minutes* sont les mêmes et l'heure varie d'un fuseau à l'autre de soixante minutes. S'il est 1 h. 40 m. dans un fuseau quelconque, il est 2 h. 40 m. dans le fuseau voisin, 3 h. 40 m. dans le suivant, etc., etc.

La zone de l'Europe centrale est celle dans laquelle le 15^{me} degré de longitude à l'est de Greenwich constitue le méridien indiquant l'heure. C'est dans cette zone qu'est située la partie de la Suisse, à l'est d'une ligne tirée de Delémont à Sion. Le territoire à l'ouest de cette ligne appartiendrait à la zone de l'Europe occidentale. On admet que chaque pays appartiendrait à la zone comprenant la plus grande partie de son territoire. Font partie de l'Europe centrale, entre autres la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

En résumé, dès le 1^{er} juin, l'heure nouvelle avancera de trente minutes sur l'heure actuelle et si l'on ne faisait rien, on risquerait d'avoir dans toutes les relations officielles et privées une incertitude des plus préjudiciables. Une personne serait citée en justice pour dix heures; serait-ce à dix heures, heure de l'Europe centrale, heure de Berne, ou heure locale ??? On pourrait multiplier les exemples. On lirait sur la porte d'un bureau officiel ou mieux dans un arrêté du Conseil d'Etat que le public est reçu de telle heure à telle heure: serait-ce l'ancienne ou la nouvelle heure?

Où l'on peut-on battre sa femme impunément?

Le saviez-vous, chers lecteurs, qu'il est un endroit où l'on peut battre sa femme sans que la justice vous atteigne? Non, eh bien, un procès qui vient de se juger à Paris, et qui a fait grand bruit, va vous l'apprendre.

Il s'agissait d'un mari qui a indignement battu son épouse. Celle-ci s'était plainte; peine perdue. Les jurés et les juges ont eu l'air de dire qu'elle devait s'estimer encore bien contente que son seigneur et maître ne l'ait pas coupée en petits morceaux, et, pour masquer leur férocité d'une apparence de raisonnement juridique, ils ont déclaré le mari innocent, parce qu'il a battu sa femme... à l'étranger.

« Cette appréciation est un comble, s'écrie *Odette*, le chroniqueur de la *Famille*. Voilà qui va mettre à l'aise messieurs nos maris. Quand ils auront contre nous quelque grief, ils nous diront très gentiment :

— Ma mie, laissons là ces disputes; tu as raison, tu es un ange et je suis un butor. Je veux me faire pardonner ma méchanceté. Tu me disais l'an dernier : « Nous n'avons pas vu la Suisse, je veux voir la Suisse. » J'y songe; les affaires sont au calme; partons. Suis-je un gentil mari?

— Oh! que tu es bon! mais... c'est qu'il fait bien froid, maintenant.

— Raison de plus : nous verrons la Suisse dans toute sa splendeur, la neige, les glaciers...

— Et les avalanches. J'aime mieux l'Italie.

— Soit. Je n'ai rien à te refuser. L'Italie, Venise, *Venezia la Bella*, les lagunes, Florence... Superbe! En route.

On part; elle, radieuse, confiante; lui, les yeux clos dans le wagon, dormant la tête sur sa valise, en rêvant qu'il repose sur l'oreiller d'Othello.

On arrive à la frontière; les douaniers paraissent. Pendant qu'ils bouleversent vos malles, on mène un peu sa femme à l'écart et, sur-le-champ, d'une main vigoureuse, armée d'un jonc élégant, on couvre de bleus la pauvre :

— Nous y voilà en Italie, nous y voilà. Tu te souviens de la scène que tu m'as faite avant-hier! Ah! tu as voulu voir l'Italie! Regarde-la, regarde-la!

La fine badine siffle.

« Pan, paf, pif! »

— Eh bien! maintenant, va te plaindre.

Sans lâcher madame, à moitié évanouie, on repasse la frontière, on rentre en France où, à la première gare, se trouve un gendarme qui vous obligera à suivre votre bourreau si vous faites mine de fuir. Vous réintègrerez le domicile conjugal pour prendre le lit et vous couvrir de compresses. Après huit jours de maladie, vous irez, encore toute meurtrie, trouver un avocat — marié aussi celui-là ou mariable — qui vous dira avec un sourire tout à fait consolant : « Assurément, madame, assurément, c'est fâcheux, très fâcheux, ce que vous me racontez là. Il y a eu sévices et violences, crimes prévus par les articles tant et tant... Mais nous n'y pouvons rien. Vous avez été battue à l'étranger, en Italie, sous le beau ciel de l'Italie; les magistrats français n'ont rien à y voir. Un récent arrêt l'a bien prouvé. »

Belle raison, ma foi!

Oh! si la loi admettait l'équivalence du costume et que l'une de nous se trouvât un beau jour président du tri-

bunal, elle conclurait bien autrement.

— Monsieur, dirait-elle à l'accusé, vous êtes ou un mécréant ou un galant homme qui a eu le tort de s'impatienter. Dans le premier cas, la cause est entendue et la cour vous condamne; dans le second, elle vous rappelle que vous avez juré amour et protection à votre femme et que votre premier devoir est de tenir la parole donnée. Vous l'avez oublié dans une heure mauvaise; priez Madame d'agréer l'expression de vos regrets et votre résolution de ne plus pêcher à l'avenir. »

Mais, si le mari est un galant homme, il n'a pas besoin du speech éloquent d'un président pour obtenir le pardon de sa femme quand il lui a fait de la peine. Donc, tous ceux qui, en pareil cas, vont à la barre de dame Justice sont plus ou moins des mécréants qu'il faut condamner sans miséricorde.

Qu'en pensez-vous?

Si j'osais, je dirais bien aussi que les hommes sont un peu, ou plutôt beaucoup, ce que nous les faisons. »

Contre trop d'embonpoint.

Nous empruntons à la *Science pratique* ces excellents conseils donnés aux personnes qui prennent trop d'embonpoint :

Pour enrayer l'engraissement sans porter préjudice aux forces, il faut faire usage de *graisse*, mais à dose modérée. Il faut faire choix d'une substance grasse de digestion facile, comme le bon beurre et le lard de bonne qualité. La quantité journalière de ces corps gras peut être portée de 3 à 4 onces, mais pas au-delà.

Mais pourquoi de la graisse? dira-t-on; cette graisse ne va-t-elle pas former encore pour l'organisme une surcharge nouvelle? Nullement; l'alimentation grasse diminue la faim et la soif; par conséquent elle restreint la quantité de nourriture solide et liquide dont les *gras* ont, en général, de la tendance à abuser. Je ne connais guère de gras qui ne soient passablement gourmands! La graisse est un aliment d'épargne qui permet au corps une annexion plus complète des matières azotées et le prive, au besoin, d'ingérer celles-ci en trop grande quantité.

La graisse consommée sous forme de lard ou sous forme de beurre est susceptible de donner lieu, au sein de l'organisme, à moins de formation de graisse corporelle que les viandes, les matières féculantes ou farineuses.

La graisse conserve les forces individuelles en donnant au corps la chaleur dont il a besoin pour son fonctionnement. Sous ce dernier rapport, 100 grammes de graisse font plus que 200 grammes d'albuminates secs et de féculé.

Une autre erreur à l'endroit de l'obésité consiste dans la proscription ou plutôt la réduction trop sensible des boissons.

Que l'on interdise les boissons alcooliques, c'est fort bien; que l'on ne permette qu'avec beaucoup de modération les boissons fermentées, c'est parfait encore. Mais il en est autrement en ce qui concerne les boissons aromatiques, comme le thé et le café... On conseillera donc de prendre ces dernières